

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 27 (1970)
Heft: 2

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ailleurs

Interdiction de la boxe professionnelle en Suède

Le Parlement suédois a adopté un projet de loi portant interdiction de la boxe professionnelle en Suède.

Par 151 voix contre 58 à la Chambre des députés, et 75 voix contre 41 au Sénat, le Parlement a décidé qu'à partir du 1er janvier 1970, toute activité concernant la boxe professionnelle serait interdite, aussi bien la participation à des matches que l'organisation de ceux-ci et l'entraînement en vue de rencontres professionnelles. Par contre, le Parlement a rejeté une proposition de loi demandant également l'interdiction de la boxe comme sport amateur.

Vous avez lu comme nous la nouvelle ci-dessus, une nouvelle qui nous peine profondément. Nous aimons la boxe et nous ne comprenons pas la décision du Parlement suédois.

La boxe professionnelle évolue dans un milieu qui, par endroits, n'a rien de bien reluisant, particulièrement dans certains coins des Etats-Unis. Mais il ne faut pas voir que ce côté «gangstériste», il faut savoir également regarder les fruits qu'a produits cette «maudite» boxe professionnelle. De vrais et d'exceptionnels champions sont sortis et sortiront encore de ce milieu, des champions qui font la fierté d'un pays et qui n'ont rien de brutes sanguinaires.

La boxe — ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle le noble art — a de très bon côtés qu'il ne faut pas cacher. Il faut avoir vu certains combats pour comprendre combien cette escrime du poing peut être parfaite.

C'est l'alliage de la grâce de l'escrimeur à la véritable force musculaire. Et ce n'est que chez les professionnels qu'on atteint à cette perfection.

En Suède, il y a beaucoup de choses que l'on ne fait pas comme partout ailleurs, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, que l'on fasse mieux. Il y a déjà quelque temps que l'on parlait de cette suppression. Personnellement, nous ne pensions pas qu'on en arriverait là.

Nous ne connaissons pas les «personnalités» qui composent le Parlement suédois et qui ont dit non, mais nous en voyons une là-bas dans son coin, un petit chétif, qui fume un cigare pour montrer qu'il est un homme et qui sans doute n'a jamais connu l'effort physique. Nous en voyons un autre..., mais pourquoi continuer d'être méchant. Ces messieurs qui ont dit non à la boxe professionnelle ne nous plaisent pas. On ne peut pas agir «noblement» en supprimant le «noble» art même si ce n'est que chez les professionnels, la tentative ayant échoué au niveau amateur.

La Suède a eu et a encore de grands champions. Nous avions à nous souvenir d'un certain Ingemar Johanson, qui en ce jour ne doit pas être fier d'être Suédois. La boxe professionnelle, malgré tous ses «vices» que nous n'ignorons pas, a ses raisons d'être. Quest-ce que nous dirions, nous Suisses, si on nous enlevait du jour au lendemain «notre» Fritz Chervet!

G. B.

Tchécoslovaquie: l'héritage des Sokols...

En Tchécoslovaquie, les horaires obligatoires d'éducation physique sont les suivants:

- 3 heures par semaine pour les écoliers de 6 à 10 ans;
- 2 heures par semaine pour les écoliers de 11 à 15 ans;
- 2 heures par semaine pour les étudiants de 16 à 18 ans.

Des efforts sont actuellement tentés pour que les écoliers de 11 à 15 ans reçoivent eux aussi un enseignement sportif de 3 heures par semaine.

Le programme d'éducation physique comprend des mouvements de gymnastique appropriés à l'âge des scolaires, des jeux et de l'initiation sportive. Toutefois, cet effort est estimé insuffisant. Il est de surcroît contrarié par un équipement souvent défectueux et une trop grande féminisation des cadres enseignants avec les inconvénients que cela comporte (maternité, travaux familiaux et heures supplémentaires insuffisamment rétribuées).

Une note optimiste cependant: depuis l'an dernier chaque école mise en construction doit être équipée de deux gymnases, l'un petit, l'autre plus grand afin de permettre l'organisation de sports d'équipe comme le basketball. Dans la mesure du possible, un terrain de jeux doit être également aménagé à côté de l'établissement.

Pour pallier l'insuffisance horaire d'éducation physique obligatoire, les mesures suivantes sont prises depuis quinze ans:

1. Jeux sportifs facultatifs: athlétisme, gymnastique, jeux collectifs. En 1968, 13 pour cent des élèves y ont participé (soit 120 000 en tout). L'enseignement, rétribué, est environ de deux heures par semaine dans l'après-midi.

2. Jeux sportifs de la jeunesse: ils sont organisés pour les élèves de 12 à 18 ans, en collaboration avec les clubs; ils commencent par des tournois interscolaires qui concernent d'abord les arrondissements, puis les villes, et enfin les départements. En 1956, 100 000 écoliers pour la ville de Prague ont participé à ces jeux sportifs et l'on estime à 1 500 000 le nombre total pour l'ensemble du territoire.

Les sports les plus pratiqués à l'occasion de ces jeux sportifs sont l'athlétisme, la gymnastique et la natation en ce qui concerne les sports individuels, le football, le volleyball et le basketball en ce qui concerne les sports d'équipe.

Quant au système des classes sportives, qui est très répandu en Allemagne de l'Est et en URSS, il n'est pas très prisé en Tchécoslovaquie, car on l'estime trop voué au prestige national.

Il existe cependant depuis six ans une vingtaine d'écoles de ce genre comportant une seule classe expérimentale et spécialisée soit en athlétisme soit en gymnastique et en natation en faveur d'écoliers âgés de 12 à 15 ans. L'accès en est réservé aux écoliers particulièrement talentueux. Le sport choisi y est enseigné 7 heures par semaine étant entendu que par surcroît un entraînement facultatif peut être également suivi dans les clubs. Les instituteurs (pour la plupart des femmes) sont pendant ces heures de sport les seconds des entraîneurs de clubs qualifiés, rétribués par l'éta-

blissement. L'écolier devient donc automatiquement membre du club. Il devient ainsi en quelque sorte un athlète d'Etat dès l'âge de 12 ans. Ces vingt classes sportives (garçons et filles ensemble) en sont toujours à l'état expérimental, les résultats sont suivis par la Faculté d'Education physique de Bratislava qui se réserve selon les conclusions qui en seront tirées soit de recommander la création d'autres classes sportives soit d'en modifier le fonctionnement, soit enfin de les supprimer purement et simplement.

La tradition et la popularité de la gymnastique en Tchécoslovaquie trouvent naturellement leur incidence dans la formation des éducateurs de culture physique (moniteurs bénévoles, instituteurs et professeurs d'éducation physique). Ce sont les Sokols qui sont à l'origine de cette grande ferveur pour la gymnastique de la masse. L'idée des Sokols était de rendre la nation tchécoslovaque plus forte, mais dans un but pacifique, afin de pouvoir mieux préserver son indépendance. La formation d'instituteurs et de professeurs d'éducation physique était toujours d'un haut niveau et il en est encore de même aujourd'hui. Ces enseignants sont pour la plupart des seconds des directeurs de l'école. L'ins-

tituteur ou professeur d'éducation physique est l'égal, par exemple, d'un professeur de mathématiques.

Des écoles ont été créées pour la formation d'institutrices pour le premier cycle de 6 à 11 ans (95 pour cent de femmes). 30 pour cent d'hommes sont formés par le deuxième cycle de 12 à 15 ans, leurs spécialités en dehors de l'éducation physique étant essentiellement la géographie et l'histoire.

Le Comité national des sports, étatisé (1948—1956), l'Union de culture physique (1956—1968) à base bénévole qui lui a succédé (son financement étant assuré par les concours de pronostics) et la nouvelle organisation des sports mise sur pied cette année, l'«Union des Fédérations sportives», forment leurs moniteurs sportifs à leurs propres frais dans les écoles de moniteurs et d'entraîneurs spécialisés pour les trois degrés). Depuis 1949, on a formé des centaines de milliers de moniteurs bénévoles surtout pour les sports mais les résultats n'ont pas été ceux que l'on espérait. La plupart d'entre eux n'ont pas exercé leurs fonctions, les instituteurs refusant pour leur part d'enseigner l'éducation physique gratuitement en dehors de leur emploi normal.

«L'Equipe»

La gymnastique de pause:

une méthode de «défatigation» professionnelle appliquée depuis dix ans en France

A l'Est rien de nouveau

Précisons d'abord que l'E.P.I. est une association paritaire dont le bureau comprend treize représentants patronaux — des industries textiles pour plus de la moitié — et treize représentants salariés, la présidence et la vice-présidence alternativement assumées par les uns et les autres.

Sous le signe de l'«éducation physique», elle offre à quelque 80 000 ouvriers et employés représentant 650 entreprises, avec une initiation sportive et la pratique de la natation, du football, du volleyball, du basket, du judo (!), voire le bénéfice d'une gymnastique corrective individuelle, des séjours à la neige et ces camps de vacances que nous avons dénombrés.

A quoi s'ajoute la pratique, au sein même des entreprises, de cette gymnastique de pause qui est l'objet même de notre propos.

A partir d'un historique.

Il y a dix ans donc, au cours d'un stage à Aix-en-Provence, M. Morel se voyait initié, par une animatrice venue de Suède, Mme Giseke, à une pratique de «défatigation» appliquée dans les pays nordiques depuis 1941. Un film illustrait l'exposé dont M. Morel allait se faire le propagandiste.

«Défatigation»

De quoi s'agissait-il? Décontracter par des mouvements appropriés une musculature ankylosée par un travail soutenu en position fixe. S'il ne pouvait s'agir d'écarter du bruit des machines — que l'on ne pouvait d'ailleurs arrêter — les équipes travaillant à la chaîne, la méthode avait son emploi des plus justifiés (dans les bureaux et ateliers où dactylos, perforatrices, mécanographes travaillant quatre à cinq heures d'affilée et souffrant communément de «points dans le dos», de mauvaise circulation crurale et, généralement, de cette fatigue que connaissent bien, après une randonnée plus ou moins longue, les automobilistes tendus sur leur volant et leur pare-brise).

Déjà l'E.P.I., étroitement lié par ses origines et son organisation au monde du labeur, s'était attaché à amé-

liorer, dans la mesure du possible, les conditions traditionnelles de travail. C'est ainsi que les chevaux avaient été offerts aux piquières, habituellement croquevillées sur les genoux et souffrant communément de déformation de la colonne lombaire.

Ceci était une chose. Arrêter le travail pour une séance de gymnastique en était une autre, et qui appelait d'autres réactions.

Si les patrons jugeaient plus sage d'en sourire simplement, à l'autre bout du monde du travail certains se scandalisaient, du super-profit offert aux employeurs par une pratique dont on assurait que, diminuant la fatigue, elle permettait d'accroître la productivité. Deux attitudes fort contradictoires pour ne pas s'équilibrer dans une juste raison.

Economie du temps perdu

Pensez donc, s'exclamait ce chef d'entreprise qui avait déjà consenti à son personnel la «pause-café» — avec laquelle M. Morel et l'E.P.I. refusaient que la gymnastique de pause fût confondue — dix minutes supplémentaires multipliées par X ouvrières, comptez combien cela fait d'heures perdues.

Eh bien! — et encore que la notion de productivité échappe au souci de l'E.P.I. — la preuve a été faite qu'il n'y a pas d'heures perdues. Il est évident de toute façon qu'un «travail soutenu en position fixe» ne va pas sans quelques temps morts. Le besoin incoercible de se dégoûter et secouer les «fourmis dans les jambes» utilise tous les prétextes: les lavabos, un renseignement à demander, un conseil à donner, un billet à transmettre... les dix minutes risquent ainsi d'être largement dépensées. Et sans grand profit pour personne. Et la preuve qu'il n'y a pas de temps perdu a été donnée par un atelier où les ouvrières payées aux pièces, ont eu à prendre à leur charge les dix minutes de pause: il n'y a pas eu de diminution de production.

En fait, la gymnastique de pause, dont le meilleur moment a été choisi, assurera, avec une économie du temps perdu, la méthode de «défatigation» la mieux adaptée à la fatigue spécifique qu'il s'agit de surmonter. L'un des premiers ateliers à pratiquer la gymnastique

de pause employait des «encaisseuses» âgées de 40 à 60 ans et chargées de mettre en caisses des bobines utilisées dans les filatures. Opération qui s'effectue debout et pour laquelle, à la satisfaction de toutes les opératrices, la gymnastique se fait en position assise. Chez les hommes, l'expérience a été poursuivie avec bonheur dans un atelier de peignage où 25 ouvriers chargés de la fabrication des peignes — les «peigneurs» — travaillent dans une position tordue à des opérations minutieuses conduisant inmanquablement, en même temps qu'au port de lunettes, à une fatigue nerveuse nécessitant l'usage de calmants. Fatigue et calmants que la gymnastique de pause a supprimés.

Un libre choix

Il est temps sans doute de noter que la pratique de la gymnastique de pause n'est jamais imposée. Elle se répand d'un service à l'autre à la demande des intéressé(e)s. Elle fait suite généralement à une information, après laquelle sont exigés deux mois d'essais sous la direction d'une monitrice de l'E.P.I., à laquelle succéderont les démonstratrices issue du milieu même du travail et qui, loin d'être désignées, décident d'apporter d'elles-mêmes quelque chose à leurs camarades. Il n'est pas rare d'ailleurs que cet élan traduise une vocation promotionnelle. Deux journées de perfectionnement par an sont prévues pour elles, appelées à être les rouages de cette «concertation» dont on continue à espérer tant de bien.

Quelques mots maintenant sur les grands traits d'une méthode appliquée en liaison avec un plan national. Nous avons noté la spécificité de chaque leçon adaptée

à la fatigue qu'elle doit supprimer et en parfait accord avec la construction anatomique qui est en jeu.

Vingt leçons au total, enregistrées sur fond musical. Chaque leçon se poursuit quinze jours durant. Mais elles succèdent l'une à l'autre sans progression et rien n'interdit de revenir à une leçon qui sera apparue particulièrement efficace.

Dix minutes, soit dix mouvements, en général d'étirement et d'extension, assortis de pas de danse à l'exclusion de toute gymnastique d'effort pouvant entraîner la transpiration.

Sur le plan national

En liaison, disions-nous, avec le plan national. En même temps, en effet, que la gymnastique de pause s'inaugurait, voici dix ans, dans la région Roubaix-Tourcoing, où 750 ouvrières appartenant à onze entreprises en bénéficient aujourd'hui, cette pratique s'instaurait dans la région parisienne — I.B.M., Esso, assurances «La Paix» — et dans la bonneterie troyenne. Cela a conduit à la création, l'an dernier, de la Fédération française de gymnastique de pause, dont le siège est à Paris, 22, rue de la Sourdière, et que préside M. Paul Duflos, cadre retraité d'Esso-Standard. En liaison avec cette fédération, les services départementaux de la jeunesse et des sports se trouvent tout désignés pour donner tous renseignements souhaités et pourvoir, au besoin, aux premiers encadrements.

«Nice - Matin» Albert Modini.

¹ A noter que l'E.P.I. s'interdit d'entrer dans quelque compétition que ce soit, mais dirige vers les clubs spécialisés les sujets apparaissant particulièrement doués.

Bibliographie

Philosophie — Psychologie

Mucchielli, A.; Mucchielli, R. *Lexique de la psychologie*. Paris, Entreprise moderne d'édition, 1969. — 8°. 184 p. — 16 fr. 05.
01.235 F

Sciences sociales et Droit

Clausse, A. *Initiation aux sciences de l'éducation*. Paris, Editions Collin-Bourrelle, 1967. — 8°. 180 p. 22 fr. 03.588
Lerbet, G. *Les loisirs des jeunes*. Paris, Editions Universitaires, 1967. — 8°. 210 p. fig. — 15 fr. 55. 03.268
Pulles, C. G. J. *La guérison par le jeu. Une méthode de traitement pour enfants difficiles*. Trad. p. J. Alzin et M. Benzerath. Mulhouse, Editions Salvator, 1968. — 8°. 169 p. ill. — 15 fr. 55. 03.461
Decorse, F.; Coulon, G.-N. *Classe de neige*. Paris, Algaprint, 1969. — 4°. 80 p. ill., fig. — 10 fr. 50. 77.60^q q
Acta Sociologica. Scandinavian Review of Sociology = Skandinavische Zeitschrift für Soziologie = Revue Scandinave de Sociologie. Vol. 11, 1968, Fasc. 1/2 ff. Copenhagen, Munksgaard. — 8°. — Quarterly. 1968. 9.200

Sciences linguistiques

Gautrat, J. *Dictionnaire du ski*. Paris, Editions du Seuil, 1969. — 8°. 252 p. ill. — 10 fr. 85. 04.14
Nouveau Petit Larousse. Dictionnaire encyclopédique pour tous. Edition 1970. Paris, Librairie Larousse, 1968. — 8°. 1973 p. ill. — 42 fr. 75. 00.165

Médecine

Les mécanismes et les manifestations du vieillissement et l'éducation physique = *Mechanismen und Manifestationen des Alterns und Körpererziehung*. Bibliographie spéciale de la littérature des journaux en 1961—1969. = *Spezialbibliographie der Zeitschriftenliteratur aus den Jahren 1961—1968*. Praha-Telesnevychovy a sportu University Karlovy v Praze, 1968. — 4°. 26 p. polycopie. 00.200^q q
Tabusse, L.; Pannier, R. *Physiopathologie et pathologie aéronautiques et cosmonautiques*. Paris, Editions Doin, 1969. — 8°. 399 p. fig. — 97 fr. 40. 06.214
Nourse, A. E. *Le corps*. Trad. p. G. Kars. Paris, Editions Lafont, 1969. — 8°. 190 p. fig. — 9 francs. 06.217

Cyclisme

Zirone, L. *Merckx ou la rage de vaincre*. Paris, Planète, 1969. — 8°. 208 p. 8 pl. — 14 fr. 50. 75.13

Beaux-arts. Musique. Jeux. Sports

Veuve, L. *Espaces verts et urbanisme*. Exposé présenté les 8, 15 et 22 novembre 1965 au Groupement des paysagistes romands. — 4°. 28 p. ill. — 5 francs. 07.80^q+F
Sep: Habitation (1966), mars.

Exercices physiques et sport

Sport en or. Paris, Solar, 1969. — 8°. 253 p. — 12 fr. 80. 70.436
Hanovre, G. de. *Olympia et l'Académie Olympique Internationale*. Athènes, Comité Olympique Hellénique, 1969. — 8°. 37 p. ill. 70.480³²
Bouchard, C.; Brunelle, J.; Godbout, P. *Les qualités physiques de l'entraînement*. Brochure technique. Québec, Université Laval, S. d. — 4°. 81 p. fig. 70.440³⁴ q

Jeux

Garel, F. *Football, Technique — Jeu — Entraînement*. Paris, Amphora, 1969. — 8°. 292 p. fig. — 17 fr. 50. 71.93
Fédération suisse de volleyball = Schweizerischer Volleyballverband. Statuts — Statuten. Fribourg, SVBV, 1958. — 4°. 5 p. — polycop. 71.60¹² q
Fédération suisse de volleyball = Schweizerischer Volleyballverband. Règlement des championnat suisse et Coupe suisse. Reglemente der Schweizermeisterschaft und Schweizercup. 7. Aufl. Brugg und Basel, SVBV, 1969. — 4°. 9 S. — polycop. 71.60¹¹ q
Bulletin, FSBA. Bulletin officiel de la Fédération Suisse de Basketball Amateur. 5e année 1967 no 23 ss. Acacias, Impr. Pollet. — 4°. ill. 9.228 q
1967—1968

Gymnastique

Bourrelle, S.; Furcy, P. *L'éducation physique au cours élémentaire*. Fichier du maître. Paris, Nathan, 1968. — 4°. 16 fichier. — 8 fr. 65. 72.60¹⁸ q

Sport nautique. Natation. Aviation

Fédération Internationale de Natation Amateur. Manuel 1969 à 1972. Statuts et règlements régissant la natation, les plongeurs, le water-polo et la natation artistique. Frauenfeld, Schweiz. Schwimmverband, 1969. — 8°. 223 p. — 15 francs. 78.45 + F